

Ute Dieckmann

Les peuples autochtones de Namibie incluent les San, les Nama, les Himba, les Zemba et les Twa. Pris ensemble, les peuples autochtones de Namibie représentent 8 % de la population totale du pays.

Le nombre des San (Bushmen) varie entre 27.000 et 34.000 et représente entre 1,3 et 1,6% de la population nationale¹. Ils incluent les Khwe, les Hai//om, les Ju/'hoansi, les /Xun, les Naro et les /Xoo. Chaque groupe San parle sa propre langue et a ses propres coutumes, traditions et histoires. Les San furent, par le passé, essentiellement des chasseurs-cueilleurs mais aujourd'hui, beaucoup ont diversifié leurs modes de vie. Un peu plus de 80% des San ont été dépossédés de leurs terres ancestrales et de leurs ressources et maintenant, ils comptent parmi les plus pauvres et les plus marginalisés des populations du pays.

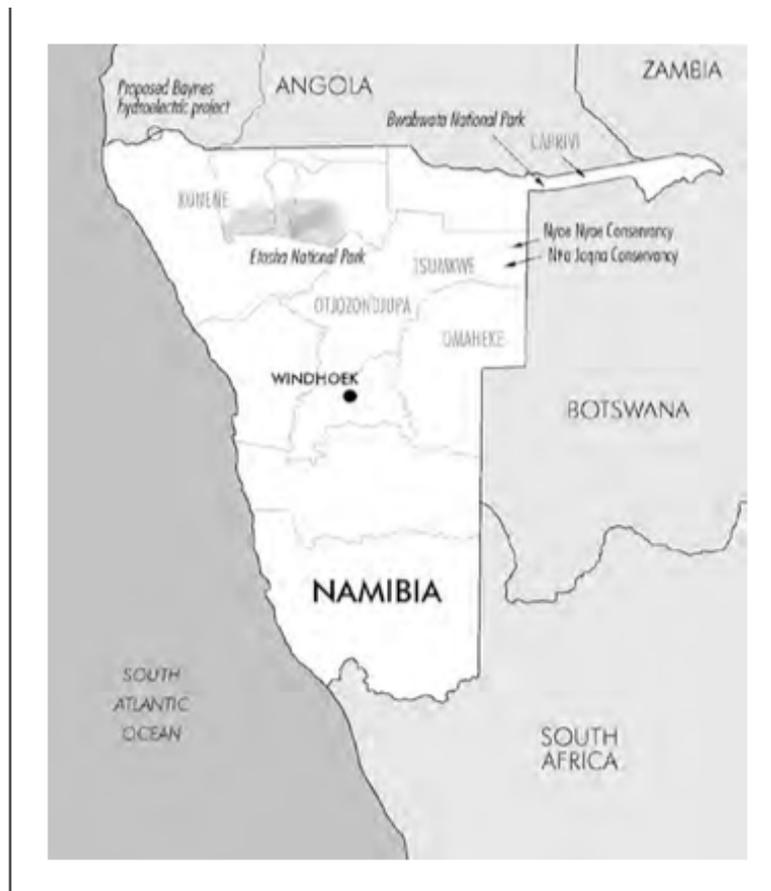
Les Himba sont au nombre de 25.000. Ils sont pasteurs et résident principalement dans le nord-est semi aride (région de Kunene). Les communautés Zemba et Twa vivent à proximité des Himba dans le Nord-ouest de la Namibie². Les Nama, un groupe locuteur Khoé, compte environ 70.000 personnes.

La Constitution de Namibie prohibe toute discrimination sur le fondement de l'affiliation ethnique ou tribale mais ne reconnaît pas spécifiquement les droits des peuples autochtones ou des minorités. Le gouvernement namibien préfère utiliser le terme de « communautés marginalisées », et il n'y a pas de législation nationale qui traite directement des peuples autochtones³. La Namibie a voté en faveur de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones (UNDRIP) quand elle a été adoptée mais n'a pas ratifié la Convention n°169 de l'OIT. La Namibie est signataire de plusieurs autres accords internationaux contraignants qui affirment les normes établies par le UNDRIP, telles que la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples, la Convention sur les Droits de l'Enfant (CDE), la Convention Internationale sur l'Elimination de Toutes les Formes de Discrimination Raciale (CIETFR) et le Pacte International sur les Droits Civils et Politiques (PIDCP).

La Division du Développement San, sous la tutelle du Bureau du Premier Ministre, (créée en 2009) est mandatée pour cibler les San, les Himba, les Zemba et les Twa et représente une étape importante dans la promotion des droits des peuples autochtones/marginalisés en Namibie⁴.

Participation et représentation politiques

Le gouvernement de Namibie a amplifié dans les années passées ses efforts pour garantir la consultation, la participation et la représentation des peuples autochtones namibiens, essentiellement à travers la reconnaissance de leurs Autorités Traditionnelles (AT). Toutefois, de nombreux peuples autochtones, spécialement les San, sont faiblement représentés dans les grands courants politiques. Par exemple, aucun San n'est membre du Parlement et un San seulement, une femme Ju/'hoan du district de Tsumkwe, est conseillère régionale⁵.



Cinq autorités traditionnelles San ont été reconnues par le gouvernement. D'autres San ont une autorité traditionnelle séparée mais sont inclus dans des autorités traditionnelles des groupes voisins. En conséquence, les intérêts de ces communautés San manquent de toute forme de représentation politique. Deux chefs des AT reconnues sont morts lors des deux dernières années et leurs successeurs n'ont pas encore été nommés. De plus, plusieurs autorités traditionnelles reconnues ont été récemment confrontées à de sérieuses plaintes de la part de leur communauté, incluant corruption, manque de transparence, favoritisme et népotisme. Néanmoins, les communautés San perçoivent encore l'institution des autorités traditionnelles comme un important outil pour faire entendre leur voix.

Un certain nombre d'AT dans plusieurs communautés Himba ont tenté d'obtenir une reconnaissance officielle du gouvernement depuis quelques années sans succès. En outre, un groupe de membres d'une communauté a organisé une manifestation pour demander la démission du Chef Hikumine Kapika en mars 2014, un acteur clé puissant et connu internationalement à l'occasion des négociations avec le gouvernement relatives au projet hydroélectrique de la rivière Kunene depuis 1990⁶. Les manifestants accusent le Chef Kapika d'être « vendu » et de soulever d'autres problèmes. Néanmoins, malgré ces plaintes, la famille royale Kapika et les leaders traditionnels communautaires ont décidé que Kapika resterait en tant que Chef. Certains conseillers traditionnels, cependant, ont souligné qu'ils ne reconnaîtront pas Kapika comme leur chef. Il n'est pas très simple de savoir si ces conflits auront ou non des effets sur les futures négociations entre les Himba et le gouvernement au sujet de la construction du projet controversé⁷.

Une autre instance représentative, le Conseil Namibien San (Namibian San Council-NSC) a été établi autour de 2006 avec le fort soutien d'ONG. Ce conseil est actuellement composé de 14 membres issus des diverses communautés San de Namibie. Il a le potentiel pour jouer un rôle important en faveur des San en Namibie en termes de représentation de leurs intérêts dans les processus de décisions – compte tenu en particulier de la perception de nombreux San pour lesquels leur AT ne s'acquitte pas de cette responsabilité. Pendant 2014, le NSC a participé à trois ateliers de renforcement de capacité, centrés sur la consultation, la représentation et le plaidoyer. Il reste à voir si le Conseil Namibien San peut éventuellement devenir une organisation représentative aussi bien au plan national qu'international. Le manque de fonds constitue le principal obstacle.

En 2014, avec le soutien du Comité de Coordination des Peuples Autochtones d'Afrique (IPACC – Indigenous Peoples's Coordinating Comitee)), des efforts ont été réalisés afin de créer une Plate-forme des Autochtones de Namibie comprenant des représentants Himba, Nama et San. Toutefois, cette Plate-forme ne s'est réunie qu'une seule fois en 2014. Il n'est pas certain qu'elle devienne une voix politique forte et unitaire pour les peuples autochtones de Namibie.

Terre

En général, la grande majorité des San n'a pas encore de droits fonciers *de jure* et beaucoup ont des difficultés pour sécuriser de tels droits. La Division du Développement San essaie de répondre à la dépossession des terres des communautés San par l'achat de fermes de réinstallation, employant un modèle de réinstallation de groupe. Au moins huit fermes de réinstallation ont été acquises pour les communautés San dans trois régions depuis 2008⁸. Deux Communautés San de plus sont sensées être réinstallées dans la région d'Omaheke dans l'année qui vient. Les fermes ont déjà été identifiées mais un manque d'infrastructures entrave la réinstallation. Néanmoins, le manque de soutien post réinstallation, l'éloignement des fermes de réinstallation et les difficultés d'accès aux services publics, le manque de sécurisation des titres de propriétés et le flux non contrôlé de nouveaux arrivants demeurent tous des défis majeurs.

Sur le plan de la vie des San dans les *conservancies* des terres communales, malgré la forte aide des ONG au cours des années, les San des *conservancies* de Nza Jaqna et de Nyae Nyae (région de l'Otjozondjupa) n'ont pas encore été en mesure d'empêcher les étrangers des autres groupes ethniques de venir faire paître leur troupeaux sur leurs terres (Nyae Nyae) ou d'ériger des barrières illégales (Nza Jaqna).

Education

Des recherches ont constamment souligné le fait que les communautés San constituent les groupes ethniques les plus désavantagés dans le système éducatif et quelques San seulement sont parvenus au niveau secondaire. Les raisons de cette situation incluent la pauvreté, la discrimination, le déplacement de villages, l'inadéquation culturelle (langue et différences culturelles liées aux pratiques sociales et culturelles), les parcours inappropriés, le manque de modèles et les grossesses des adolescentes.

Le gouvernement a commencé à rendre gratuite l'éducation primaire en 2013 sur la base de l'article 20 de la Constitution de Namibie. La gratuité du secondaire est espérée pour débiter vers 2016. En plus, le Programme de Développement San (qui cible maintenant d'autres communautés marginalisées) a soutenu 453 élèves en 2014, inscrits dans divers niveaux afin d'améliorer leurs qualifications éducatives⁹.

Politique de développement

Le Bureau du Médiateur a commencé le processus d'élaboration du Livre Blanc sur les Peuples Autochtones en Namibie en 2013, avec le soutien du programme de l'OIT « Promotion et Réalisation des Droits des Peuples San de la République de Namibie »¹⁰. Deux consultants et un juriste d'une ONG namibienne ont assisté le Médiateur dans la rédaction de ce Livre Blanc. Le projet actuel couvre des sujets tels que l'accès aux droits, l'éducation, les options pour des moyens de subsistance durables, la politique et la législation, le genre, la non-discrimination, la consultation, la participation et la représentation. Le projet est maintenant à l'étude par le cabinet du Premier Ministre. Il reste encore à savoir s'il y a ou non suffisamment de volonté politique pour prendre l'initiative d'aller plus loin.

En outre, en décembre 2014, le Président namibien a lancé le premier Plan d'Action National pour les Droits Humains (PAPDH) 2015-2019, qui a été préparé par le Bureau du Médiateur (en tant qu'Institution Nationale des Droits Humains de Namibie) avec une large consultation des parties prenantes¹¹. L'étude de base de 2012 sur les Droits Humains en Namibie a établi que les Namubiens ordinaires ont recommandé de hiérarchiser les soi-disant droits de la seconde génération de la Convention Internationale des Droits Economiques, Sociaux et Culturels (CIDECS). Les questions les plus urgentes ont été identifiées dans les domaines de la santé, de l'éducation, du logement, de la terre, de l'eau et des installations sanitaires, de la justice et des discriminations. Ces domaines sont maintenant inclus dans le PAPDH. Plusieurs d'entre eux concernent particulièrement les groupes dits vulnérables ou marginalisés en Namibie – incluant parmi d'autres, les femmes, les enfants, les peuples autochtones et les minorités sexuelles. Bien que le Président namibien, Hifikepunye Pohamba, dans son discours lors du lancement du Plan d'Action, n'ait pas mentionné explicitement les peuples autochtones comme un des groupes vulnérables en Namibie, le PAPDH aborde explicitement les peuples autochtones tel que ce terme est internationalement accepté. Certaines interventions clés dans les secteurs de la santé, de l'éducation, de la terre et des discriminations ont été centrées spécifiquement sur les peuples autochtones. Le PAPDH a aussi inclus un chapitre sur la surveillance et l'évaluation de son application.

Promotion des Droits des Peuples Autochtones en Namibie en 2014

La Namibie a participé au WCIP (Conférence mondiale sur les peuples autochtones) et a réaffirmé ses engagements à mettre en œuvre la Déclaration des Droits des Peuples Autochtones des Nations Unies en accord avec la Constitution namibienne¹². Quelques progrès ont été accomplis pendant l'année 2014 en termes de promotion des droits des peuples autochtones en Namibie. Plus spécifiquement, les initiatives ont visé l'établissement de structures représentatives autochtones fonctionnelles avec le soutien de l'OIT et d'ONG (le Conseil namibien des San et la Plate-forme namibienne des Autochtones), le développement du Livre Blanc et le lancement du PAPDH, tous peuvent être considérés comme des étapes prometteuses. Il reste cependant à savoir s'il y aura suffisamment de volonté politique pour porter les dernières initiatives plus loin. L'établissement de structures représentatives autochtones demeure encore très dépendant d'un soutien et de financements extérieurs importants.

Notes et références

1 The latest available quantitative data come from the Namibian population and housing census 2011, which suggests that the San constitute 0.8% of the Namibian population (Republic of Namibia, n.d. "Namibia 2011 Population and Housing Census Basic Report". Windhoek: Republic of Namibia: 171). However, since the census only provides data on rough language groups, the number of San in Namibia is

certainly much higher (for more information on the challenges of quantitative data in relation to San see **Dieckmann, Ute et al., 2014: "Scraping the Pot": San in Namibia Two Decades after Independence**. Windhoek: Legal Assistance Centre: P. 13ff.

2 The Twa have traditionally been hunters and gatherers in the mountains, while the Himba and Zemba (also written Tjimba) are cattle breeders and small-scale agriculturalists (see <http://www.norad.no/en/tools-and-publications/publications/reviews-from-organisations/publication?key=403144>).

3 The government defines "indigenous" by reference to European colonialism.

4 It was preceded by the San Development Programme (SDP, established in 2004). In 2007, the SDP's mandate was expanded to cover other marginalised communities as well as the San (the Twa, Zemba and Himba).

5 As of 21 March 2015, a Ju|'hoansi from Tsumkwe East, |Ui|o|o Royal will be a Member of Parliament again, see "Die 96 Mitglieder des sechsten Parlamentes seit der Unabhaengigkeit", *Allgemeine Zeitung, Namibia*, 3.12.2014, p. 7.

6 For more information on the planned hydropower scheme, see *The Indigenous World 2014*, p. 466 (IWGIA 2014).

7 "Chief Kapika retains his throne after backing from paternal line", *The Namibian*, 14.5.2014.

8 **Republic of Namibia, 2014: Statement at the World Conference on Indigenous Peoples (WCIP)**, United Nations, NY, 22-23 September 2014.

9 See, for example, the **Ministry of Education, Namibia (Ed.), 2010: EMIS (Education Management Information system)**. Windhoek.

10 **Republic of Namibia, 2014: Statement at the World Conference on Indigenous Peoples (WCIP)**, United Nations, NY, 22-23 September 2014.

11 The Namibia component of the Indigenous Peoples Programme under the 2008/12 partnership programme of the Spanish Agency for International Development Cooperation and the International Labour Organization, which was extended until 2014.

12 **Republic of Namibia, 2014: National Human Rights Action Plan 2015-2019**. Windhoek: Republic of Namibia.

13 **Republic of Namibia, 2014: Statement at the World Conference on Indigenous Peoples (WCIP)**, United Nations, NY, 22-23 September 2014.

Ute Dieckmann est coordonnateur de la recherche à l'environnement terrestre et le développement du projet du Centre d'assistance juridique en Namibie. Ses recherches sur la dernière décennie ont porté sur les San et la réforme agraire en Namibie. Elle coordonne actuellement la réévaluation de l'état des San en Namibie et apporte une assistance au Namibian San Council.

Source : *IWGIA Indigenous World 2015*
Traduction de l'anglais par **Raphaël Porteilla**
Membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique